

**AIR ANTILLES : LES ÉLUS DE LA « TEAM GIBBS 2022 » DÉNONCENT LES PROPOS « MENSONGERS » VÉHICULÉS PAR L'EXÉCUTIF ET LE PDG D'AIR ANTILLES DANS LE CADRE DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE PUBLIÉ PAR LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN :**

Non, M. Jérôme ARNAUD, M. le Président Directeur-Général (PDG) d'Air Antilles, contrairement à vos propos « *la trajectoire du dossier Air Antilles n'est absolument pas conforme au plan d'affaires établi en septembre dernier* ».

Et pour cause, nous vous rappelons qu'à l'occasion des différents Conseils Territoriaux ayant respectivement eu lieu les 14 et 29 septembre 2023, il était prévu que :

**1°) La Société d'Économie Mixte (SEM) « Air Antilles » puisse obtenir son Certificat de Transporteur Aérien (CTA) dans un délai de trois (3) mois à compter de la reprise des actifs partiels d'Air Antilles, soit au plus tard à la fin du mois de décembre 2023 :**

Sur ce point, nous, membres de l'opposition (M. Philippe PHILIDOR, Mme Marie-Dominique RAMPHORT, M. Alain Gros-DESORMEAUX, M. Daniel GIBBS) avons remis en cause la sincérité des délais invoqués, et donc *in fine* les projections financières qui en découlaient dans le cadre du prévisionnel qui nous avait été initialement présenté par M. Louis MUSSINGTON, le Président de la Collectivité de Saint-Martin, M. Alain RICHARDSON, le Premier-Vice-Président en charge des affaires économiques du territoire, M. Albert HOLL, le Directeur Général des Services (DGS), ainsi que leurs conseils parisiens, Me Laurent COTRET du Cabinet AUGUST & DEBOUYZ et M. François-Xavier GOLDSMITH du Cabinet KPMG.

En effet, compte tenu des expériences du passé, dès le départ, nous avions connaissance que les délais invoqués par leurs soins étaient très optimistes pour ne pas dire surréaliste, notamment au regard des éléments qui étaient versés au dossier.

Or, à date, force est de constater que les faits et les éléments matériels démontrent que leurs projections étaient, bel et bien, erronées puisqu'après plusieurs effets d'annonces, **ils ont été contraints de reporter à quatre reprises le délai escompté pour l'obtention du CTA**, plaçant les habitants de ce territoire dans une attente insoutenable :

Si l'on se réfère à leurs interviews, ainsi que les divers communiqués de presse publiés par l'exécutif en la matière, nous comprenons qu'initialement, la reprise des vols avec sur la compagnie « Air Antilles » était envisagée en fin d'année dernière (décembre 2023), puis ce délai a été une première fois reporté en janvier 2024, puis une seconde fois à la fin du mois de février voir début mars.

À ce jour, faute d'obtention du CTA, par voie de presse interposée, nous apprenons que l'exécutif et le PDG d'Air Antilles projettent une relance des rotations, au plus tard avant les fêtes de Pâques, soit au plus tard le 31 mars 2024.

Notre question aux porteurs du projet « Air Antilles », à savoir M. le Président de la Collectivité de Saint-Martin, M. le Premier Vice-Président en charge des affaires économiques du territoire, M. le Directeur Général des Services, M. le PDG de la SEM Air Antilles, ainsi que Messieurs les conseillers parisiens (KPMG et AUGUST & DEBOUYZ) :

**Cette fois-ci avez-vous la certitude qu'au plus tard avant pâques, la SEM « Air Antilles » aura obtenu le CTA, ou s'agit-il, pour la énième fois, d'un effet d'annonce supplémentaire qu'il convient d'apprécier avec précaution ?**

Vous comprendrez qu'à ce stade de vos communications, les membres de l'opposition que nous sommes, ainsi qu'une grande partie des habitants de ce territoire s'interrogent sérieusement sur la suite qui sera réservée à vos projections.

**2°) Il était question d'affréter des avions afin d'opérer des vols « Air Antilles » dès le mois d'octobre 2023 et le cas-échéant, générer des recettes d'exploitation permettant de compenser les charges fixes inhérentes au fonctionnement de ladite compagnie aérienne.**

Là encore, nous sommes navrés de constater que ce postulat n'a pas été vérifié.

Non seulement, la SEM « Air Antilles » n'a pas affrété les avions escomptés sur la période déterminée (octobre à décembre 2023), mais pire : cela fait désormais plus de cinq (5) mois depuis que les avions « Air Antilles » sont « *cloués au sol* », si vous nous permettez de reprendre l'expression du Président de la Collectivité de Saint-Martin.

À titre de rappel, cinq (5) mois d'inactivités opérationnelles, c'est l'équivalent de cinq (5) mois de pertes de recettes d'exploitation, non prévues dans le prévisionnel financier qui avait été porté à l'attention des élus en septembre 2023.

Ces pertes de recettes d'exploitation viennent s'ajouter au fait qu'en l'absence de vols, la SEM « Air Antilles » doit malgré tout s'acquitter d'un certain nombre de dépenses tels que des frais de maintenance, des frais de fonctionnement, des frais de personnel, des crédit-baux avions et divers.

Ces charges fixes qu'il convient de combler, quoiqu'il en soit, représentent plusieurs centaines de milliers d'euros mensuels.

D'ailleurs, à plusieurs reprises nos collègues M. Philippe PHILIDOR, Mme Marie-Dominique RAMPHORT, y compris M. Jules CHARVILLES, ont pris un soin particulier à interroger l'exécutif sur le montant réel que représentaient les charges fixes mensuels supportés par la SEM « Air Antilles », ainsi que les charges imprévues afférentes audit projet par comparaison aux projections financières qui avaient été initialement portées à la connaissance des élus du Conseil Territorial en septembre 2023.

Systématiquement, ils se sont heurtés au mur du silence. Aucune réponse précise ne leur a été apportée à ce niveau, laissant supposer qu'il s'agirait d'une information sensible que l'Exécutif et les différents acteurs du projet se garderait de communiquer aux élus, encore moins à la population.

Pourtant, il s'agit bien d'un projet qui certes résulte d'une volonté politique portée par la majorité, mais qui par-dessus tout se retrouve financé essentiellement par des deniers publics. Ce qui dans une démocratie normale implique une certaine transparence quant à l'usage desdits fonds.

Notre question aux porteurs du projet « Air Antilles » : **Pouvez-vous nous dire publiquement à combien s'élève les charges imprévues dans le cadre du projet « Air Antilles » ? Qui supportera réellement la note ?**

Cette question n'est pas anodine.

En effet, nous avons remarqué des manœuvres assez surprenantes, pour lesquelles les collègues M. Philippe PHILIDOR, Mme Marie-Dominique RAMPHORT et M. DANIEL GIBBS ont interrogé l'exécutif à l'occasion des deux derniers Conseils Territoriaux (décembre 2023 et 1<sup>er</sup> février 2024), ainsi que du Conseil Exécutif du 29 février 2024 :

La SEM « Air Antilles » dispose de deux actionnaires :

- La Collectivité de Saint-Martin qui détient 60% de son capital ;
- Le Holding « CIPIM » (a.k.a EDEIS/Jérôme Arnaud) qui, elle, est actionnaire à 40% ;

À date, plus d'une douzaine de millions d'euros ont été investis dans le cadre de ce projet.

La logique aurait voulu que le poids des investissements soit réparti proportionnellement à la détention capitalistique des associés, soit :

- Un effort financier de plus de 8,4M€ à réaliser par la Collectivité de Saint-Martin ;
- Un effort financier de plus de 5,6M€ à réaliser par le Holding CIPIM ;

Or, à la lecture des diverses délibérations portées à notre attention, nous avons relevé que ce n'est absolument pas ce scénario qui aurait été privilégié.

Au contraire, il semblerait qu'il aurait été convenu entre les parties prenantes au projet que la quasi-intégralité des risques inhérents à ce projet soient supportés par la Collectivité de Saint-Martin.

En tout état de cause, c'est ce qu'il se passe dans les faits :

En l'espèce, sur plus de quatorze millions d'euros investis, le Holding CIPIIM n'aurait avancé que 1.2 millions d'euros (800k€ en capital et 400k€ au titre de la reprise des actifs), laissant à la charge de la Collectivité de Saint-Martin la quasi-totalité du poids des investissements financiers à réaliser (soit plus d'une douzaine de millions d'euros), alors même, rappelons-le, que le Holding CIPIIM ne détiendrait pas moins de 40% des actions de la SEM « Air Antilles ».

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il existe un déséquilibre significatif s'agissant des montants investis. Et pour cause, le montant investi par le HOLDING CIPIIM (moins de 10% des efforts financiers) **n'est de manière surprenante absolument pas proportionnel au prorata de sa participation au capital de la SEM « Air Antilles » qui s'élève à 40%.**

Notre question aux porteurs du projet : **Pourquoi le Holding CIPIIM ne supporte-t-elle pas de manière équitable les risques inhérents au projet d'Air Antilles ? Comment justifiez-vous le fait qu'à ce jour la Collectivité de Saint-Martin ait financé la quasi-totalité des fonds du projet « Air Antilles » mais qu'elle ne détiendrait que 60% des actions de la SEM « Air Antilles » ?**

**Devons-nous considérer que les fonds de la Collectivité de Saint-Martin (donc indirectement de ses habitants) auraient servi à financer une partie des actions actuellement détenus par le Holding CIPIIM dans ce projet ?**

Car en effet, pourquoi le Holding CIPIIM aurait droit à 40% des bénéfices réalisés par la SEM « Air Antilles » dans l'hypothèse où ce projet fonctionnerait alors qu'elle aurait à ce jour investi moins de 10% des sommes totales nécessaires à la bonne réalisation de celui-ci ?

M. le Président de la Collectivité, M. le Premier-Vice-Président, M. le Directeur Général des Services, les élus que nous sommes, ainsi que les habitants du territoire ont besoin de comprendre les raisons sous-jacentes aux choix que vous faites.

**3°) Le Président de la Collectivité de Saint-Martin, ainsi que son Premier-Vice-Président, avaient justifié et par la même occasion promis aux habitants de Saint-Martin que l'aboutissement de ce projet devait contribuer à lutter contre la hausse des prix des billets d'avion et qu'à cet effet il serait proposé des billets à tarification (très) réduite.**

D'ailleurs, à l'occasion du Conseil territorial du 1<sup>er</sup> février 2024, notre collègue M. Philippe PHILIDOR a souhaité se rassurer, en interrogeant le Président de la Collectivité de Saint-Martin à cet effet, sur le fait que les charges imprévues ne seraient pas de nature à remettre en cause la politique de réduction de prix des billets d'avion pour les habitants du territoire.

Ce à quoi, le Président lui avait rétorqué que « NON ».

Or, en prenant connaissance de l'interview donné par Jérôme Arnaud sur RCI, le 05 mars 2024, à notre grande surprise, le PDG d'Air Antilles a clairement annoncé que certes « *les prix seront revus à la baisse par rapport à ceux de la concurrence mais qu'il ne fallait pas s'attendre aux tarifs pratiqués, il y a quelques années* ». Et qu'en outre, en raison de l'accroissement des coûts opérationnels, « *il va falloir que le passager puisse payer le vrai coût du service* ».

Les élus que nous sommes nous interrogeons sur le changement de tonalité s'agissant de la politique de réduction des prix des billets d'avion qui avait été promis aux habitants du territoire. Est-ce les prémices d'un revirement de position ?

Pour la énième fois, la majorité aurait-elle formulé des promesses qu'elle n'entendrait plus tenir à l'avenir ?

**4°) Enfin, s'agissant des billets émis non utilisés :**

Que répondre à nos concitoyens qui tentent désespérément de se voir rembourser des billets émis avant l'arrêt des vols d'Ex - « Air Antilles (Express) » alors que les porteurs du projet « New Air Antilles » s'étaient engagés à rapidement rembourser leurs billets par suite de la déclaration de créance au liquidateur, où à défaut, leur proposer des tarifs promotionnels ? Une créance estimée aujourd'hui à environ quatre (4) Millions d'euros.

[\*\*\*\*\*]

M. le Président de la Collectivité de Saint-Martin, M. le Premier-Vice-Président en charge des affaires économiques du territoire, M. le DGS, M. le PDG d'Air Antilles, Messieurs les conseillers parisiens (KPMG et AUGUST & DEBUZY), dès le départ, nous avons tenté d'attirer votre attention sur **les difficultés que vous rencontrez actuellement, ainsi que le « gouffre financier » que représentait ce projet.**

Dès le départ, nous étions sceptiques des mobiles avancés pour justifier ce projet, soit la continuité territoriale (au passage compétence de l'état) et la lutte contre la cherté de la vie (ce qui vraisemblablement semble de moins en moins d'actualité d'après les derniers propos du PDG d'Air Antilles tenus sur les ondes de RCI, invitant les habitants du territoire à **payer « le vrai coût du service »**).

Aujourd'hui, nous attendons beaucoup de ce projet, nous souhaitons que nous puissions obtenir dans les meilleurs délais le CTA, que nos avions puissent voler rapidement à tarification (très) réduite pour nos habitants et surtout que nos avions puissent rester en vol.

Car vous le savez pertinemment : le tout n'est pas de décoller mais bien de rester en vol.

N'oubliez pas les sacrifices qu'ont demandé votre projet d'aviation : La déprogrammation de plusieurs projets structurants d'investissements qui étaient censés améliorer le cadre et les conditions de vie de nos habitants, ainsi que de nos enfants : médiathèque, infrastructures sportives, écoles et bien d'autres.

Ce sont ni plus ni moins que plusieurs millions d'euros de déprogrammés pour investir dans ce projet ! vous n'avez donc pas le droit d'échouer, encore moins après ces sacrifices consentis aux frais des habitants de Saint-Martin.

(\*\*\*\*\*)

Cela étant exposé, Mesdames et Messieurs membres de l'exécutif, M. le PDG Air Antilles, vous comprendrez qu'au vu des éléments susmentionnés, ainsi qu'en nos qualités d'élus du Conseil Territorial, il nous était difficile de ne pas rétablir la vérité face aux propos mensongers véhiculés récemment par vos soins, laissant sous-entendre que « *la trajectoire du dossier Air Antilles se déroulait conformément au plan d'affaires établi en septembre dernier* ».

Sachez que la population, ainsi que les élus que nous sommes restons vigilants et suivons ce dossier avec la plus grande attention.

(\*\*\*\*\*)

**M. Philippe PHILIDOR,**  
Conseiller Territorial de Saint-Martin,



**Mme. Marie-Dominique RAMPHORT,**  
Conseillère Territoriale de Saint-Martin,



**M. Daniel GIBBS,**  
Conseiller Territorial de Saint-Martin,



**M. Alain GROS-DESORMEAUX,**  
Conseiller Territorial de Saint-Martin,



